

CIRCULAIRE D'ORGANISATION

A-PET 01



La circulaire d'organisation est réalisée par le service régional à l'intention des équipes et des individuels qualifiés à l'issue des phases académiques. Elle précise l'ensemble des éléments relatifs à l'organisation de la compétition et rappelle quelques points essentiels des règlements de l'activité. Elle est téléchargeable en ligne sur www.unss.org

Auteur : Serge RAINERI

Secrétaire : Anne

Union Nationale du Sport Scolaire de l'académie de Nancy – Metz
Championnat Inter Académique
PETANQUE
COLLEGES et LYCEES
Mercredi 6 mars 2019
VERDUN

Madame, Monsieur le Président de l'association sportive,
Madame, Monsieur le Chef d'établissement,

Vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette compétition, et transmettre aux enseignants d'EPS et aux élèves concernés les documents ci joints. L'équipe académique se joint à moi pour vous souhaiter un bon championnat d'académie.

Serge RAINERI

Directeur du Service Régional de l'UNSS

INFORMATIONS UTILES :

- **Organisateurs :** Sylvain BEAUCHET LP Freyssinet VERDUN 06 82 94 22 52
- **Forfaits :** En cas de forfait, vous voudrez bien prévenir dans les meilleurs délais
 - L'organisateur 06 82 94 22 52
 - Le service régional 03 83 18 87 29
- **Communication des résultats :**
Dès la fin de la compétition, merci de transmettre les résultats à sr-nancy-metz@unss.org (pour une transmission des résultats vers médias et presse, et pour une publication sur www.unssnancymetz.fr)

INSCRIPTION INTRANET

Inscription en ligne sur le site de l'UNSS Régionale www.unss.org, dans la rubrique « Compétitions » de niveau « Inter Académique ».

Ouverture du serveur : Vendredi 7 février 2019
Fermeture du serveur : Lundi 4 mars 2019 à 13h00

Veillez choisir le championnat vous concernant : Collège ou Lycée.
Merci d'indiquer le numéro d'équipe pour chaque compétiteur (pour les AS ayant plusieurs équipes).
Enfin, indiquer quel joueur fera office de Jeune arbitre.

ACCUEIL – FORMALITES ADMINISTRATIVES

Lieu : **Boulodrome de Verdun**
Allée des Soupirs – 55100 VERDUN

Horaires de l'accueil : Les participants sont accueillis sur place à **10H30**.

Contrôle des licences :

L'accompagnateur se présente à l'organisateur qui est déjà en possession des licences des inscrits (issues d'OPUSS). Il procède aux éventuelles modifications survenues après fermeture de l'inscription en ligne (ex : absence de dernière minute...) et présente les licences des élèves non inscrits en ligne uniquement. L'organisateur procède alors au **contrôle des licences** (licences numériques acceptées).

En cas d'absence de photo sur une licence, l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

En cas de non présentation de la licence, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) : « Présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa **DATE DE NAISSANCE** ».


Encadrement extérieur :


Tout encadrant autre qu'un enseignant d'EPS devra présenter son document d'agrément signé par le Président d'AS (document disponible sur www.unssnancymetz.fr). A défaut, il ne sera pas autorisé à pénétrer sur l'espace de pratique.

Communication :

Retrouvez toutes les infos, photos et résultats des championnats académiques UNSS sur notre site internet : www.unssnancymetz.fr

Et sur nos réseaux sociaux :  UNSS Nancy-Metz

 @unssnancymtz

 @unss_nancymetz

ORGANISATION GENERALE

Responsable de l'organisation : Sylvain BEAUCHET LP Freyssinet VERDUN **06 82 94 22 52**
Responsable Jeunes Arbitres :

Jurys : Les accompagnateurs d'équipe pourront être sollicités pour officier en tant que jury sur la compétition.

Repas: Tiré du sac

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires de la compétition :	10H30	Accueil
	10H30 – 11H00	Echauffement
	11H15	Début de la compétition
	11H15 – 16H30	Compétition NON STOP
	16H30	Fin de la compétition et remise de récompenses

Terrains : Boulodrome
8 terrains intérieurs – 10 terrains extérieurs utilisables en fonction de la météo.

Jeunes Officiels : La présentation d'un Jeune Arbitre certifié UNSS par équipe n'est pas obligatoire.
Par contre, chaque équipe doit mettre à disposition de l'organisateur un élève faisant office de Jeune Arbitre.
Celui-ci peut être joueur, et officie lorsque son équipe ne joue pas. A l'issue du championnat, des certifications JA Pétanque pourront être prononcées.

Jeunes Coaches : La présentation d'un Jeune Coach est obligatoire. Au niveau académique, Il peut être joueur.

RAPPELS REGLEMENTAIRES – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les règlements complets sont consultables sur le site www.unss.org

« Chaque équipe doit posséder en son sein un Jeune Officiel et ce, quel que soit le niveau de pratique » (Règlement Fédéral)

Conditions de participation

Les Championnats par Équipe de Pétanque sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive.

Catégories d'âge :

- Collège : Benjamins (2008 - 2007 – 2006) – Minimes (2005 – 2004) – 1 Cadet maximum (2003)
- Lycée : Minimes (2005 – 2004) – Cadets (2003 – 2002) – Juniors (2001 – 2000) 1 senior maximum (1999)

Licences :

- Présentation obligatoire des licences à l'accueil dès votre arrivée

NB : LES EQUIPES AMENENT LEURS BOULES DE PETANQUE

Composition des équipes :

- Collèges :
3 joueurs
Mixité obligatoire pendant les rencontres.
Maximum 1 cadet(te) dans l'équipe.
- Lycées :
3 joueurs
Mixité obligatoire.
Maximum 1 sénior(e) dans l'équipe.

Jeune Coach :

Le jeune coach peut intervenir entre les mènes et les parties auprès des joueurs et joueuses. Il peut remplacer un(e) membre de l'équipe sur une rencontre entière à condition de respecter la mixité (collèges) pendant toutes les rencontres. Les membres de l'équipe peuvent tenir ce rôle en alternance.

Accompagnateurs d'équipes :

Les accompagnateurs d'équipes sont interdits sur les terrains. Le coaching est possible uniquement entre deux rencontres (pas entre mènes ou parties), en tribune.

Règlement :

Le règlement UNSS Pétanque est disponible sur OPUSS et en pièce jointe de cette circulaire.

Formule de compétition :

- 2 phases : phase de poule + phase finale.

Chaque rencontre se joue en 2 temps :

Chaque rencontre est composée de :

- ➔ une partie en doublette
- ➔ une partie en tête à tête combiné tir – point simultanément.

Afin de garantir un temps de jeu important et un respect des horaires, les parties se font en 13 points (45' avec mène supplémentaire en cas d'égalité sauf au combiné).

Remarque :

En fonction de la météo, du nombre de terrains disponibles, du nombre d'équipes engagées, des horaires, **l'organisateur se réserve le droit d'adapter les temps de jeu des rencontres.**

Points attribués et gestion des égalités :

Une rencontre = 1 combiné tir-point et 1 doublette

Points attribués lors d'une rencontre pour les différentes parties (1 doublette, 1 combiné-tir)

	VICTOIRE	NUL	DEFAITE
DOUBLETTE	2	1	0
COMBINE TIR-POINT	2	1	0

Il peut y avoir une égalité dans chacune des parties et à la fin d'une rencontre entre deux équipes.

Phase de poule :

Les points « rencontre » attribués en formule « poule » pour le résultat d'une rencontre sont le cumul des points remportés au cours des parties doublette et combiné.

Victoire doublette et victoire combiné	4 points
Victoire doublette et nul combiné ou victoire combiné et nul doublette	3 points
Victoire doublette uniquement ou victoire combiné uniquement ou nul doublette et combiné	2 points
Nul doublette et défaite combiné ou nul combiné et défaite doublette	1 point
Défaite doublette et défaite combiné	0 point

Forfait (y compris pour le nombre de joueurs insuffisant après exclusion ou blessure)= rencontre gagnée par l'équipe adverse.

En cas d'égalité entre deux ou trois équipes à la fin d'une poule :

→ Utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat des rencontres les ayant opposés (1 doublette et 1 combiné-tir)
2. Si une égalité persiste, prendre le point avérage général des parties les ayant opposés lors de leur rencontre
3. Si une égalité persiste, prendre le total de points marqués
4. Si une égalité persiste, prendre le point-avérage général de l'ensemble des rencontres de la poule.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe).

Pour départager le meilleur 3ème, en cas de poules de 3 et 4 équipes, supprimer les résultats de la 4ème équipe

Rencontre éliminatoire :

En cas d'égalité à la fin d'une rencontre éliminatoire : Les équipes seront départagées par un combiné collectif à 3 joueurs

Classement :

Le classement par équipe se fait après CUMUL des résultats de chaque équipe.

TOUT LE REGLEMENT UNSS PETANQUE EST A RETROUVER EN PIECE JOINTE DE CETTE CIRCULAIRE.

Protocole

• Dotation médailles et coupes :

Les 3 meilleures équipes meusiennes au classement scratch recevront des médailles en tant que « championnes UNSS Meuse ».

Les 3 meilleures équipes de l'académie de Nancy Metz au classement scratch recevront des médailles en tant que « championnes d'académie Nancy Metz ».

Les équipes de Reims et Strasbourg se rapprocheront de leur service régional pour leur titre de champion d'académie.

- Chaque délégation est tenue d'assister au déroulement du protocole et à la remise des prix lorsqu'ils ont lieu (comme aux Championnats de France) sous peine de se voir exclure de cette même compétition l'année suivante (sauf circonstances exceptionnelles).
- Lorsque le protocole est réalisé, un temps doit être réservé aux Jeunes Officiels.

Résultats :

A l'issue de la compétition, l'organisateur informe le service régional par Mail, téléphone ou Fax le soir même ou le lendemain matin.

Attention : Les résultats d'une compétition ne sont officialisés qu'après vérification **par le service régional** de l'ensemble des documents relatifs à la compétition, dans un délai maximum de 15 jours. L'organisateur veillera donc à renvoyer rapidement et impérativement ces documents au Service Régional.

Qualifications :

Le service régional est responsable de la désignation des qualifiés aux compétitions I.A et nationales. A ce titre, il est seul habilité à délivrer les convocations aux A.S concernées.

Forfaits - Repêchages :

Demande de qualifications exceptionnelles – Repêchages

Les demandes de qualifications exceptionnelles et les demandes de repêchage sont placées sous l'unique responsabilité du service régional, tant du point de vue des compétitions académiques que du point de vue national. Elles se font par l'intermédiaire du document de repêchage que vous pouvez trouver sur le site www.unssnancymetz.fr rubrique « Outils ».

Développement Durable – Opération « Stade Propre » :

Chaque enseignant veillera à ce que ses élèves rendent les installations sportives dans leur état de propreté initial.